Steige, le 8 mars 2024

MAIRIE
de
S T E I G E
67220

INFORMATIONS

Matinée citoyenne

Le **samedi 23 mars prochain**, la municipalité organise une matinée citoyenne au profit de notre commune et de son environnement. Nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés pour rejoindre l'équipe des élus afin de pouvoir intervenir dans plusieurs domaines.

Des ateliers seront proposés :

- ouverture parcellaire en forêt communale,
- travaux autour de la salle, taille, entretien de l'aire de jeux, nettoyage de la salle,
- nettoyage du cimetière,
- nettoyage de l'église,
- oschterputz sur les voies de circulation.

Les personnes qui veulent donner un peu de leur temps libre seront les bienvenues.
Le rendez-vous est fixé à 8 heures devant la mairie. La matinée sera clôturée par un barbecue.

D'avance nous vous remercions pour votre participation.
Vous pouvez vous inscrire par mail à mairie.steige@gmail.com ou par téléphone au 03 88 57 17 54.

Boulangerie

Le dépôt de pain a définitivement fermé ses portes le 1er mars 2024 après plus de 20 ans d'activité. Aucun repreneur n'a été trouvé.
Cependant, la boulangerie Witz à Maisonsgoutte vous propose une livraison à votre domicile, de pains : blanc, seigle, céréales, campagne, complet, viennoiseries, desserts, biscuits, pâtés lorrains, tartes sucrées et salées. Vous pouvez téléphoner au 03 88 57 14 58 pour passer commande.

Réglementation concernant les feux

Les feux dits « de jardins » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental qui dispose que l'incinération à l'air libre de déchets ménagers, déchets verts, branches et tontes de gazon est interdite. La solution étant la collecte en déchèterie ou le compostage. Il est également interdit de faire du feu en forêt de mars à octobre.

Cartes d'identité

Pensez à vérifier leur validité, les délais d'obtention peuvent être longs.

FORMATION A L'UTILISATION D'UN DEFIBRILLATEUR

Tout ERP doit être équipé d'un défibrillateur, mais savons-nous vraiment comment réagir en présence d'une personne en arrêt cardiaque ?

Se former aux gestes qui sauvent est un acte citoyen.

Si vous souhaitez prendre part à cette chaîne de solidarité et pour vous permettre d'être rassuré dans l'utilisation d'un défibrillateur, nous vous proposons 2 séances de formation à la salle de la mairie :

le 23 avril et le 7 mai
de 20h à 21h30 (1h30)

Accessible à partir de 12 ans, cette formation de simulation sur mannequin détaillera :

1. L'alerte
2. Le massage cardiaque
3. La mise en œuvre d'un défibrillateur automatisé externe

Vous pouvez vous inscrire par mail à mairie.steige@gmail.com ou par téléphone au 03 88 57 17 54.

Déjections de chiens autour de l'Espace d'Animation Rural

L'espace d'animation rural, la zone de loisirs et la zone de jeux sont des lieux de convivialité qui profitent à l'ensemble de la population. Ces espaces sont régulièrement dégradés par des déjections de chiens. Nous demandons aux propriétaires de faire preuve de civisme en les ramassant, afin de garder ces lieux accueillants.

Manœuvres des pompiers

En 2023, les pompiers ont effectué des manœuvres dans la commune. L'opération sera renouvelée en 2024.

Déchets du cimetière

Les particuliers sont priés d'emporter chez eux les déchets du cimetière pour en assurer individuellement le tri. Il est rappelé qu'il est formellement interdit de jeter les déchets aux alentours du cimetière.

Bien cordialement.

Madame le Maire
Monique HOULNÉ